

« Il faut penser aux jeunes »

RÉFORME LPP Spécialiste du deuxième pilier, Franca Renzi Ferraro recommande de voter oui à la réforme LPP, soumise à la population le 22 septembre prochain. Pour elle, il s'agit d'une première étape nécessaire vers davantage d'équité intergénérationnelle. Interview.

PAR LENA WÜGLER

Votations fédérales

22 SEPTEMBRE 2024

La prévoyance professionnelle, c'est son domaine d'expertise depuis 37 ans. Directrice de l'École supérieure en prévoyance professionnelle (ESPP) et de la Fondation de prévoyance des Transports publics genevois (FPTPG), Franca Renzi Ferraro a vu le monde changer depuis le début de sa carrière.

De plus en plus de femmes travaillent, le temps partiel explose, la natalité est en chute libre alors que l'espérance de vie ne cesse de s'allonger. Malgré tout, les règles de la LPP, elles, n'ont pratiquement pas évolué depuis quarante ans.

Franca Renzi Ferraro plaide donc depuis plusieurs années pour réformer en profondeur le deuxième pilier, afin de l'adapter aux conditions-cadres actuelles.

Son vœu sera peut-être exaucé après la votation du 22 septembre prochain. Même si, à ses yeux, la réforme proposée à la population ne va pas assez loin.



Pour Franca Renzi Ferraro, une réforme du 2e pilier est nécessaire pour garantir une meilleure prévoyance pour les générations futures. KEYSTONE

Pour ces caisses, cette modification ne changera donc pas les prestations actuelles.

Bien que favorable à cette réforme, elle vous déçoit. Pourquoi?

A mes yeux, le Parlement, à force de chercher des consensus, a accouché d'une souris. Il aurait fallu une réforme beaucoup plus drastique. Je conçois celle-ci uniquement comme une première étape.

S'il n'en tenait qu'à moi, j'aurais proposé un taux de conversion à 5,5%, un taux de cotisation unique, la suppression du montant de coordination et d'abaisser le seuil d'accès au 2e pilier à environ 12 000 francs (réd.: contre 22 050 fr. actuellement et 19 845 fr. selon la réforme).

Un tel seuil obligerait les petits revenus à épargner. Alors certes, ils auraient moins d'argent à la fin du mois, mais au moins ils auraient une épargne vieillesse, dont la moitié serait financée par les employeurs.



Il vaut mieux une réforme imparfaite qu'aucune réforme"

C'est pour cela que vous avez, par moments, hésité à voter non?

Non, ce qui m'a fait hésiter, ce sont les «suppléments de rente» destinés aux personnes qui ont 50 ans et plus. Ils doivent leur permettre de compléter leur avoir vieillesse pour compenser en partie la baisse du taux de conversion.

Mais ils créeront surtout une usine à gaz administrative pour pas grand-chose. En effet, c'est un système d'«arrosage», dans lequel on donne de l'argent à certaines personnes en fonction de leur date de naissance et de l'avoir de vieillesse accumulé.

Certains confrères prévoient de refuser la réforme uniquement à cause de cela. Mais personnellement, je pense à mes deux fils qui ont 20 et 22 ans et estime qu'il vaut mieux une réforme imparfaite qu'aucune réforme. Il faut penser aux jeunes et arrêter d'être égoïstes.

Certains jeunes doutent qu'ils toucheront la moindre retraite dans 35 ans... Le système des trois piliers ne va-t-il pas implorer d'ici là?

Aujourd'hui, le débat est très émotionnel et la population ne sait plus quoi penser, d'autant que le sujet est trop technique. S'y ajoute le fait que l'Office fédéral des assurances sociales (Ofas) a annoncé récemment qu'il s'était trompé dans ses prévisions sur l'AVS.

Même si les deux dossiers ne sont pas liés, cela donne le sentiment qu'on nous trompe et les gens perdent confiance dans le système. Ce n'est pas bon.

Notre système des trois piliers reste un très bon système, bien conçu, envié au niveau européen, voire international. Il mérite juste une cure de rajustement.



“Les carrières de 40 ans sans interruption, cela n'existe pratiquement plus.”

FRANCA RENZI FERRARO
DIRECTRICE DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE
EN PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

Pourquoi la réforme de la LPP vous semble-t-elle essentielle?

Franca Renzi Ferraro: Parce que certains paramètres n'ont pas changé depuis 1985. Le système actuel a été conçu pour des gens qui travaillent à 100% pendant 40 ans. Or, les conditions ont énormément évolué: aujourd'hui, il est difficile pour un jeune de moins de 25 ans de trouver un job et quelqu'un de plus de 45 ans est déjà considéré comme «trop vieux» pour le marché du travail.

Donc la réalité, c'est que les carrières de 40 ans sans interruption, cela n'existe pratiquement plus.

D'autant que les jeunes ne veulent plus d'une telle carrière, ils ont d'autres priorités que le travail. La LPP doit s'adapter aux réalités sociales et économiques de la population.

Et l'espérance de vie n'est plus la même...

Tout à fait. Les retraités vivent quelques années de plus. Il faut donc leur verser des rentes plus longtemps, alors que les cotisations, elles, n'ont pas augmenté. En conséquence, cela fait maintenant une vingtaine d'années que les jeunes «subventionnent» les retraités.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la réforme propose d'abaisser le taux de conversion, soit le pourcentage appliqué à l'avoir vieillesse pour le convertir en rente au moment de la retraite, de 6,8% à 6%. Ce taux est plus proche de la réalité de l'espérance de vie et permet une meilleure équité intergénérationnelle. Même si, du

point de vue des spécialistes, il faudrait qu'il soit encore plus bas, vers 5,5% environ.

La LPP dépend aussi de l'évolution des marchés financiers. Quel a été leur impact?

Les marchés financiers sont moins rentables et plus instables que par le passé. Dans les années 1980, on pouvait compter sur des rendements de plus de 4% et aujourd'hui, on ne peut pas s'attendre à plus de 2% en moyenne sur du long terme. Le rendement sur le capital ne parvient donc plus à remplir sa fonction de «3e cotisant».

La réforme propose de changer le taux de cotisation, soit le pourcentage du salaire prélevé pour les cotisations LPP, et d'abaisser le montant de coordination, c'est-à-dire la somme déduite du salaire déjà assuré dans l'AVS. Qu'est-ce que cela changerait et pour qui?

Actuellement, le taux de cotisation augmente avec l'âge (7% pour les 25-34 ans; 10% pour les 35-44 ans; 15% pour les 45-54 ans; 18% pour les 55-65 ans), ce qui fait que les employés deviennent de moins en moins intéressants pour les entreprises, car ils coûtent de plus en plus chers en charges sociales.

En proposant deux paliers (9% pour les 25-44 ans; 14% pour les 45-65) au lieu de quatre, la réforme atténue cet effet. Personnellement, je serais même favorable à fixer un taux identique pour toutes les catégories d'âges, afin de favoriser le maintien des seniors sur le marché du travail.

Le passage du montant de la déduction de coordination de 29 400 francs à 20% du salaire permettrait, quant à lui, d'augmenter l'épargne de certaines catégories de personnes, notamment celles qui ont de petits revenus,

des temps partiels ou qui cumulent plusieurs emplois. Des profils que l'on retrouve majoritairement chez les femmes.

Le débat se cristallise autour de la baisse du taux de conversion. Pourtant, elle ne concerne pas tout le monde, c'est juste?

Effectivement, elle ne touche qu'une minorité d'assurés (environ 15% au maximum des assurés actifs), car elle concerne uniquement les caisses de pension qui n'assurent que le minimum LPP aux employés.

Les caisses de pension dites «enveloppantes», qui assurent les salaires au-delà du minimum LPP, ont déjà anticipé la problématique de la longévité.



Le Parlement a accouché d'une souris. Il aurait fallu une réforme beaucoup plus drastique.”

Comment?

Certaines fondations collectives d'assurance appliquent un taux de conversion de 6,8% ou moins sur la part obligatoire du salaire assuré (jusqu'à 88 200 francs annuels), mais un taux plus faible, qui peut être en dessous de 5%, sur la part surobligatoire du salaire (au-dessus de 88 200 francs). D'autres utilisent un taux de conversion sur l'entier du capital qui est bien en dessous de 6%. Si bien qu'en moyenne, elles utilisent déjà un taux de conversion de 5,5%, comme le recommandent les actuaires.

Les Suisses diraient deux fois non

L'initiative biodiversité et la réforme de la LPP, soumises au peuple le 22 septembre, seraient rejetées, selon le deuxième sondage de la SSR publié hier. Les deux textes seraient écartés de justesse, mais la tendance est au non.

Si elles avaient voté fin août, 51% des personnes interrogées auraient rejeté l'initiative biodiversité et 46% l'auraient approuvée, selon ce sondage réalisé par l'institut gfs.bern. La réforme de la LPP recueille 51% de non et 42% de oui. Un sondage Tamedia/20 Minuten

publié mardi soir donne aussi les deux textes perdants.

Pour les deux textes, les auteurs du sondage SSR notent une tendance au non. Si une telle tendance au fil de la campagne est normale dans le cas d'une initiative, elle représente en revanche une exception pour un projet émanant des autorités, soulignent-ils. Le sondage a été réalisé par l'institut gfs.bern entre le 26 août et le 4 septembre auprès de 13 979 titulaires du droit de vote. La marge d'erreur est de +/-2,8 points de pourcentage.